



Rhône-Alpes, Savoie
Bourg-Saint-Maurice
Arc 1800
Charvet

Immeuble Le Pierra Menta

Références du dossier

Numéro de dossier : IA73000126
Date de l'enquête initiale : 2000
Date(s) de rédaction : 2002
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Stations de sports d'hiver
Degré d'étude : repéré

Désignation

Dénomination : immeuble
Appellation : Le Pierra Menta

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en écart
Références cadastrales : 1992, AC, 44

Historique

Le projet est élaboré en 1976 / 1977, pour le compte de la SCI Pierra Menta à Bourg-Saint-Maurice, maître d'ouvrage de l'opération. La conception est due à la collaboration entre C. Perriand et B. Taillefer, assisté d'A. Chedal. La réalisation s'effectue en 4 tranches, mises en service successivement en 3 saisons (Noël 1977, 1978, et livraison de l'ensemble à Noël 1979).

Période(s) principale(s) : 4e quart 20e siècle
Dates : 1976 (daté par source)
Auteur(s) de l'oeuvre : Charlotte Perriand (architecte, attribution par source), Bernard Taillefer (architecte, attribution par source)
Personne(s) liée(s) à l'histoire de l'oeuvre : Roger Godino (commanditaire)

Description

La résidence Le Pierra Menta est le 6e immeuble construit au quartier du Charvet à Arc 1800 et fait partie d'une composition unique surnommée "la Muraille" conçue dès l'origine du plan d'ensemble du quartier du Charvet, située à l'entrée de la station, et mettant la station à l'abri des circulations automobiles disposées à l'extérieur (parkings, voies de dessertes). Pour répondre au programme très dense l'équipe de concepteurs développe le principe du "bâtiment en forme de triangle", qui assure une cohérence et évite la juxtaposition des réalisations. Ces principes de conception, déjà testés 3 années auparavant avec le Miravidi (1974), sont amplifiés au Pierra Menta, avec une circulation publique qui traverse de part en part (hauteur et longueur) l'immeuble reliant directement les parkings automobiles au coeur du quartier du Charvet. Le projet du Pierra Menta reprend tous les principes du "décalage" communs aux réalisations des Arcs : le studio compact ; le décalage de niveaux entre chaque studio ; la desserte générale de l'édifice par des rampes inclinées partageant l'édifice en deux parties ; la systématisation de la "seconde façade" traitée en charpente bois. Le Pierra Menta comprend 1600 lits distribués dans une construction unique édifiée en quatre parties. L'édifice comprend 14 niveaux. Les studios sont identiques quel que soit le côté d'exposition.

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : crépi ; essentage de planches ; béton armé

Matériau(x) de couverture : bois en couverture

Étage(s) ou vaisseau(x) : 11 étages de soubassement, 2 étages carrés

Type(s) de couverture : terrasse ; toit à longs pans

Escaliers : escalier dans-oeuvre : escalier droit

Autres organes de circulations : ascenseur

Typologies et état de conservation

Typologies : immeuble perpendiculaire à la pente, coursive centrale

Statut, intérêt et protection

Les photographies représentant des œuvres de Charlotte Perriand ne sont pas affichées (application du droit patrimonial réclamé par les ayants-droit).

Statut de la propriété : propriété privée

Présentation

I. HISTORIQUE

A. Dates et acteurs

Le projet de la résidence « Pierra Menta » fait partie d'une composition unique surnommée « la Muraille » conçue dès l'origine du plan d'ensemble du quartier du Charvet dès 1972, placée à l'entrée du quartier et devant abriter environ 1000 studios ; l'ensemble bâti comprend successivement du haut vers le bas : les résidences « Les Lauzières » (D10 et D9), « Les Belles-Challes » (D8), un immeuble commercial (D6), puis la résidence « Pierra Menta » (D7) ; le projet d'ensemble est le résultat du travail du groupe de concepteurs composé de Charlotte Perriand, Gaston Regairaz, et Bernard Taillefer. Le projet de la résidence « Pierra Menta » est élaboré en 1976 / 1977 (alors que les résidences « Belles Challes Lauzières » sont en voie d'achèvement), pour le compte de la SCI « Pierra Menta » à Bourg Saint-Maurice, maître d'ouvrage de l'opération (permis de construire attribué en avril 1979).

La conception du projet est due à la collaboration entre Charlotte Perriand et Bernard Taillefer, assisté d'André Chedal. La réalisation s'effectue en quatre tranches successives, mises en service successivement en trois saisons (Noël 1977, Noël 1978, et livraison de l'ensemble de l'opération à Noël 1979).

La résidence « Pierra Menta » est le sixième immeuble construit au quartier du Charvet, après l'« hôtel du Golf » (1974), les immeubles résidentiels Bellecôte » et « Miravidi » (inaugurés à Noël 1974), « Belles Challes » (inauguré à Noël 1975), et « Lauzières » (inauguré à Noël 1976).

B. Origine du projet

La résidence « Pierra Menta » fait partie d'une composition unique surnommée « la Muraille » conçue dès l'origine du plan d'ensemble du quartier du Charvet, située à l'entrée de la station, et mettant la station à l'abri des circulations automobiles disposées à l'extérieur (parkings, voies de dessertes).

Pour répondre au programme très dense souhaité par le maître d'ouvrage (plus de 1000 studios à disposer dans « la Muraille »), l'équipe de concepteurs développe le principe du « bâtiment en forme de triangle » imaginé par le Corbusier et Pierre Jeanneret dans leur projet de station à Vars (Hautes-Alpes) en 1938 : « ...sur une pente moyenne à 20%, si, à un niveau donné, vous le prolongez d'une droite, dont la longueur serait fonction de la plus grande hauteur possible pour un bâtiment ne dépassant pas dix niveaux, afin de ne pas tomber dans les normes de sécurité d'un immeuble de grande hauteur, vous récupérez la toiture de plain-pied avec une circulation piétonne favorisant toute une animation possible, bistrot, restaurant avec terrasse, rencontre. Et vous assurez une densité convenable au bâtiment qui se présente alors sous forme d'un triangle épousant la pente... » (Ch. PERRIAND. **Une vie de création**, p. 353). C'est l'un des premiers principes retenu pour la conception d'Arc 1800, permettant de d'assurer une cohérence au plan de composition, et éviter les réalisations juxtaposées, comme cela peut l'être à Arc 1600 : « ...le long site linéaire du premier village du Charvet se prêtait favorablement à cette démarche. Ainsi fut conçu en aval du chemin piétonnier le premier bâtiment résidentiel parahôtelier de Miravidi, typique de ce raisonnement, puis celui de Pierra Menta, relié directement à l'accueil central pour se prolonger en amont bien au-delà en gravissant la pente par les résidences des Belles-Challes et des Lauzières. Cet ensemble nord délimitait la station... » (*Ibid.*).

La résidence « Pierra Menta » répond à ces impératifs de conception, déjà testés trois années auparavant avec la résidence « Miravidi » (1974), premier immeuble à offrir son toit terrasse comme espace public central de la station. Le principe est amplifié, car la résidence « Pierra Menta » est traversé de part en part (hauteur et longueur) par une circulation publique qui relie directement (par un ascenseur gravissant 13 niveaux, et une coursive extérieure abritée en terrasse) les parkings automobiles au coeur du quartier du Charvet.

La résidence « Pierra Menta » bénéficie donc d'un double accès :

- un accès automobile depuis le parking placé en contrebas, au pied de l'immeuble, et une desserte de service au niveau supérieur commune avec les commerces ;
- un accès piéton depuis le pied de l'immeuble relié aux parkings, et depuis la terrasse supérieure en contact direct avec le centre du quartier de Charvet.

La résidence « Pierra Menta » est un programme immobilier composé de studios résidentiels (330 studios), à l'identique des programmes déjà réalisés au quartier du Charvet, et notamment « Belles-Challes » et « Lauzières ». L'édifice est de composition comparable à ces deux résidences, reprenant l'ensemble des dispositifs et notamment les principe du « décalage » qui accompagne toutes les réalisations des Arcs.

- compacité du studio (31,20 m², soit une superficie supérieure à celles de « Belles-Challes Lauzières » en raison d'une profondeur supérieure) aménagé dans une trame de 3,16 m entre axe des murs de refend avec une profondeur de 10,00 m, et équipé de sanitaires et de blocs cuisine préfabriqués totalement ;
- prolongement par une terrasse ;
- décalage de niveaux (43 cm environ) entre chaque studio, assurant meilleure individualisation de chaque studio l'un par rapport à l'autre ;
- desserte générale de l'édifice par des rampes inclinées partageant l'édifice en deux parties dans lesquelles sont disposés les studios qui bénéficient d'une orientation unique ;
- systématisation de la « seconde façade » traitée en charpente bois, pour porter les gardes corps des terrasses, décalés en hauteur par rapport au niveau de chaque studio ;

En raison de son implantation en contrebas de l'espace central de la station, la toiture de la résidence « Pierra Menta » est traitée en terrasse publique, à l'identique de la toiture terrasse de la résidence « le Miravidi » ; la terrasse donne accès aux halls des différentes montées de la résidence, et permet aussi le passage de pour relier directement le parking automobile au coeur de la station.

C. Programme

La résidence « Pierra Menta », réalisée en trois saisons (1977, 1978 et 1979) comprend au total 1600 lits, répartis en 330 studios, pour une superficie de 15 500 m² de plancher.

Le projet est une construction unique, d'une seule longueur (27 travées), comprenant 14 niveaux répartis ainsi du bas vers le haut :

- niveau de rez-de-chaussée bas : galerie publique et réserves ;
- 11 niveaux de studios (310 studios) ;
- un niveau de toiture terrasse publique comprenant coursive couverte, quatre halls d'entrée, des logements en duplex (20 logements) ;
- un niveau surmontant la toiture terrasse abritant le niveau supérieur des logements en duplex.

L'immeuble est réalisé en quatre parties accolées (joints de dilatation), desservies chacune par quatre distributions verticales et une distribution horizontale (rampe inclinée) à chaque niveau qui partage l'édifice en deux parties (86,00 m environ de longueur pour les niveaux les plus longs, et 26,00 m de largeur).

L'immeuble est partagé en deux dans le sens de la longueur, par la coursive inclinée qui traverse l'immeuble et donne accès de part et d'autre aux studios exposés soit au nord-est, soit au sud-ouest.

Les quatre parties de l'immeuble ont été réalisées successivement, depuis le haut vers le bas, répartis ainsi :

- « Pierra Menta 1 » (partie amont encastrée) : 5 travées coté sud-ouest et 4 travées coté nord-est sur 3 niveaux + la toiture terrasse (28 studios) ;
- « Pierra Menta 2 » (partie intermédiaire) : 7 travées identiques des deux cotés, comprenant des niveaux variant de 8 à 4, + la toiture terrasse (77 studios) ;
- « Pierra Menta 3 » (partie intermédiaire) : 7 travées identiques des deux cotés, comprenant des niveaux variant de 11 à 8, + la toiture terrasse (120 studios) ;
- « Pierra Menta 4 » (partie aval) : 8 travées identiques des deux cotés, comprenant des niveaux variant de 3 à 11, + la toiture terrasse (105 studios).

Les studios sont identiques quelque soit le côté d'exposition, d'une superficie de 31,00 m² environ.

Une partie de la toiture terrasse est un espace public ouvert en terrasse sur la vallée, et bordée par les halls d'entrée de la résidence et une rampe protégée.

D. Principes du projet

D. 1 - Parti général, situation dans l'ensemble de la station

La résidence « Pierra Menta » est placée à l'entrée du quartier du Charvet, à Arc 1800, séparée des résidences « Belles-Challes » et « Lauzières » par le centre commercial aménagé dans des charpentes en bois surnommées les « pagodes ».

La résidence « Pierra Menta » est traversée par les piétons qui empruntent les ascenseurs publics et les coursives publiques pour se rendre des parkings en contrebas, au coeur de la station situé 13 niveaux plus haut.

En partie supérieure, la résidence « Pierra Menta » est longée par le chemin piéton qui traverse le village du Charvet et relie entre eux tous les quartiers d' Arc 1800 ; en partie inférieure, elle est bordée par l'un des grands parkings publics de la station.

La terrasse publique prolonge l'espace place centrale du village de Charvet, en offrant sa toiture comme terrasse publique, avec une vue plongeante sur la vallée de l'Isère et les montagnes alentours au sud-ouest, et à l'abri de l'animation du centre commercial du quartier du Charvet ; la terrasse est reliée par une élégante passerelle cintrée qui enjambe la voie routière de desserte des niveaux inférieurs des commerces et de l'hôtel du Golf.

Les studios sont disposés dans la partie aval de l'édifice, invisible depuis la place publique, tandis que la toiture est équipée des entrées de la résidence de plain-pied avec le niveau du ski, et disposé en continuité directe avec le centre commercial du quartier du Charvet.

D. 2 - Orientation / exposition / volumétrie / organisation / distribution

L'immeuble « Pierra Menta » est une construction unique bien que réalisé en quatre parties mitoyennes (joints de dilatation), et disposé suivant un plan rectiligne.

L'édifice est composé suivant un plan en longueur, comprenant 27 travées régulières (3,16 m entre axe de chaque travée), sur 14 niveaux dans la partie la plus élevée et 3 niveaux dans la partie la plus basse.

Les studios sont disposés avec une mono-orientation : la moitié est exposée au nord-est et l'autre moitié au sud-ouest sur la vallée de l'Isère ; chaque travée comprend deux logements disposés face à face, séparés par la rampe (coursive inclinée).

L'immeuble « Pierra Menta » est distribué verticalement et horizontalement, de la manière suivante :

- un escalier à double volée fermé dans chacune des quatre parties ;
- la partie amont ne comprend pas d'ascenseur (trois niveaux seulement) ;
- les deux parties intermédiaires sont desservies par deux ascenseurs chacune ;
- la partie aval est desservie par deux ascenseurs, complétés par un ascenseur public reliant directement le niveau des parking au niveau de la toiture terrasse ;
- une coursive inclinée (rampe), longitudinale, dessert à chaque niveau tous les studios.

La toiture est traitée de manière simple, en terrasse accessible, desservant les entrées de l'immeuble, et prolongeant l'espace public de la station ; les dessertes sont de plain-pied, reliées directement aux circulations piétonnes qui relient les trois villages d'Arc 1800 ; des logements en duplex occupent une partie de la toiture de l'édifice.

La volumétrie répond à plusieurs objectifs :

- Densifier : les travées sont étroites (3,16 mètres), pour disposer un maximum de logements avec un linéaire de façade minimum.
- Limiter l'impact visuel de la construction : principe de la volumétrie en triangle qui épouse la pente. La hauteur de l'immeuble est de R + 3 + combles à l'amont, et R + 2 à l'aval. Les treize niveaux de logements sont donc tous placés dans le soubassement de l'immeuble, encastrés dans le terrain.
- Réduire l'effet de masse et de hauteur de la construction par une composition en « cascade » :
 - décalage en hauteur des studios entre eux, composant une animation des façades gouttereaux ;
 - décalage des travées en partie aval, par une disposition en redents des niveaux, formant des terrasses, et composant un mur pignon en gradins.

Le volume placé sur la toiture terrasse (qui abrite les logements en duplex) constitue le couronnement de l'édifice, composé d'une architecture semblable à l'immeuble (trames identiques), mais apportant un certain élancement à l'ensemble.

La desserte automobile de la résidence « Pierra Menta » est assurée aux deux extrémités de l'immeuble, à l'amont et à l'aval :

- à l'aval, une galerie publique relie l'ascenseur public au parking ;
- à l'amont, un accès (niveau -1 par rapport à la toiture terrasse) est ouvert sur une voie de desserte.

E. Référence typologique

L'immeuble « Pierra Menta » est construit perpendiculairement aux courbes de niveau du terrain, avec une circulation longitudinale centrale qui dessert tous les niveaux ;

La conception générale de l'édifice repose sur les principes développés auparavant :

- pour tous les principes de composition et de distribution, les deux grandes réalisations de « Belles Challes » et de « Lauzières » ;
- pour les principes de composition de la toiture, la résidence « le Miravidi ».

Les principes sont les suivants :

- la volumétrie traitée « en triangle » pour limiter l'impact de l'immeuble sur le site (à l'identique de l'Hôtel du Golf, et des grands programmes de Belles Challes, Lauzières et Miravidi). Les niveaux sont empilés perpendiculairement aux courbes de niveau du terrain, et forment un volume à face triangulaire qui rachète la pente ;
- le décalage de niveau entre chaque studio (par rapport aux travées placées de part et d'autre, principe expérimenté à Arc 1600 en 1969 dans l'immeuble résidentiel de la Cascade par des groupes de trois travées, et systématisé entre chaque travée à l'hôtel du Golf, puis à Belles Challes et aux Lauzières) ; avec un décalage de hauteur entre chaque travée, disposé dans le sens inverse de la pente ;
- la construction est traversée dans sa longueur par une coursive centrale, traitée en rampe et desservant chaque logement (reprenant les dispositions expérimentées à l'hôtel du Golf, systématisées à Belles Challes et aux Lauzières en les appliquant à un corps de construction unique) ;

- des rampes inclinées desservent les logements à chaque niveau, reprenant le principe de distribution imaginé pour chacune des parties de l'hôtel du Golf et simplifiée aux Lauzières ;
- toutes les façades extérieures sont équipées d'une « seconde façade » composée d'une charpente en bois (destinée au soutien des garde-corps des terrasses), maintenue par des ferrures métalliques à la structure en béton du bâtiment et des dalles des terrasses ;
- le studio compact (surface de 31,00 m²), aménagé dans une largeur de trame inférieure de 3,00 mètres, et une profondeur de plus de 10,00 mètres (dispositions comparables, mais plus profondes que celles retenues pour Belles-Challes et Lauzière) ;
- la toiture porte-neige rendu accessible au public, constitue un véritable espace public, reprenant des dispositions expérimentées à la résidence « le Miravidi ».

F. Interventions techniques

La résidence « Pierra Menta » constitue le troisième programme (après la réalisation des deux premiers : résidence « Belles-Challes et résidence « Lauzières ») dans lequel Charlotte Perriand développe la mise en place systématique d'éléments sanitaires monoblocs (salles de bain, cuisine, wc, gaine technique) dans chaque studio (développés par la suite dans les résidences « la Nova », et « Armoise »).

G. Evolution

Plusieurs éléments des mobiliers intérieurs des studios ont été profondément modifiés : moquettes, rideaux, couvre-lits, banquettes, tables, chaises, appliques...

II. DESCRIPTION

A. Implantation dans le terrain

Corps de bâtiment unique ;

Implantation perpendiculaire aux courbes de niveau du terrain, pour l'ensemble de la construction, avec coursive longitudinale centrale, inclinée ;

L'implantation a été réglée au niveau de la rupture de pente du terrain, avec deux niveaux encastrés dans la pente ;

Décalage de niveau entre chaque studio, dans le sens inverse de la pente du terrain ; décalage systématique et identique pour chaque travée.

B. Organisation du plan / répartition des logements

L'immeuble est distribué par une coursive centrale longitudinale, inclinée, qui donne accès aux studios disposés de part et d'autre.

Les studios sont disposés dans des travées étroites (3,16 mètres de large entre axe) et profondes (10,40 m), pour rechercher une économie dans la longueur de la façade ; la répartition des studios est identique d'un côté (nord-est) et de l'autre (sud-ouest) :

- côté sud-ouest : 27 travées ;

- côté nord-est : 26 travées.

Le plan est en longueur (27 travées juxtaposées : en partant de l'amont : de A à F, et de 1 à 18), avec un angle entre les travées F et 1) ;

pour les niveaux « encastrés » dans la pente (niveaux 1 à 10), une rampe longitudinale centrale dessert de part et d'autre des logements tous identiques.

Pour les niveaux 11 et 12, des duplex développés sur les mêmes largeurs de travées, desservis par une rampe superposée aux rampes des niveaux inférieurs.

Compte tenu de la pente et de la volumétrie de l'immeuble, la plus grande hauteur se situe à la travée 17 (R+13).

C. Structure porteuse verticale et horizontale

Dalles et murs de refend en béton armé.

D. Escaliers / coursives : distributions horizontales et verticales

Rampes intérieures des niveaux courants

Moquette au sol ;

mur crépis blancs ;

disposés une travée sur deux, les éclairages sont composés d'appliques faites de planches verticales espacées qui protègent des néons verticaux.

E. Terrasse

La terrasse supérieure

La terrasse supérieure laissée libre est équivalente à la moitié de la surface de l'immeuble environ : le sol de la terrasse est incliné, de même pente que les rampes intérieures de circulation dans l'immeuble ; le sol en bois.

La partie nord-est est fermée avec les entrées de l'immeuble et l'aile des logements en duplex ; la partie sud-ouest est laissée libre en terrasse, avec une vue dominante et panoramique à 180 degrés.

En bordure de la terrasse, la rampe de l'immeuble est traitée en galerie couverte, mais ouverte sur l'espace public, formant protection devant les entrées des logements en duplex.

Le garde-corps de la terrasse est construit dans le prolongement des garde-corps de la façade.

La dalle terrasse, recouverte d'un porte-neige en bois, constitue le sol de l'espace public, accessible par un escalier :

la terrasse est accessible depuis l'amont par la terrasse commerçante au niveau R+1 (de plain-pied avec le domaine skiable, les résidences Belles Challes, et l'office de tourisme).

La terrasse est décalée d'un niveau par rapport à la voie publique d'accès aux parkings et aux commerces de Charvet, placés en contrebas.

Les terrasses des logements

Chaque travée de studio se prolonge par une terrasse d'une profondeur de 1,20 mètre, placée en porte à faux (donc pas de décalage entre la terrasse et le studio). Du fait du décalage en hauteur des travées les unes par rapport aux autres, les terrasses sont décalées également d'autant.

L'ossature de la terrasse est en béton armé, constitué d'une dalle placée au même niveau que le studio, avec une légère pente pour l'évacuation des eaux ; la dalle du logement se prolonge à l'extérieur jusqu'aux poteaux.

La dalle béton est laissée brut, sans plancher rapporté, mettant le niveau de la terrasse au même niveau que le studio.

L'ossature des garde-corps est en charpente bois. L'ensemble constitue une « seconde façade » composée des pièces suivantes :

- des poteaux verticaux (section 22/22 cm) placés au droit de chaque mur de refend à une distance de 1,20 m des façades (la largeur des terrasses) ;
- une solive fixée sur les faces intérieures des deux poteaux bois qui délimitent la terrasse, formant protection / habillage du nez de la dalle béton.

Garde-corps

Les garde-corps sont maintenus par une « seconde façade » constituée par des poteaux bois verticaux placés au droit des murs de refend ; les poteaux sont maintenus aux têtes des dalles par des U métalliques, placés au niveau de l'assemblage entre deux poteaux ;

Le garde-corps est de même modèle que les garde-corps précédemment installés sur les immeubles du village du Charvet, composé de deux parties indépendantes : la main courante en bois et le barraudage métallique peint en bleu.

Le garde-corps est fait en deux parties :

- l'une en ferronnerie peinte en bleu, composée d'un barraudage vertical arrondi aux extrémités et fixé au plancher et aux poteaux bois par des équerres métalliques ;
- l'autre en bois, la main courante, madrier de bois placé à l'horizontale ; à chaque extrémité, il présente une encoche à mi-bois qui enserre les poteaux verticaux sur lesquels il est maintenu.

Ainsi les deux parties du garde-corps sont indépendantes et permettent de laisser un bandeau horizontal libre pour dégager la vue de celui qui est assis sur l'une des banquettes intérieures.

Cloisons de séparation

Les séparations entre chaque terrasse sont placées à l'aplomb de chaque mur de refend. Elles sont réalisées par des portillons en bois faits de trois pièces triangulées posées sur des charnières. Pour faciliter le passage d'une terrasse à l'autre (décalage de 43 cm), une marche en bois est disposée sur chaque terrasse inférieure. Les portillons sont montés sur des charnières pour répondre aux normes de sécurité qui imposent l'évacuation possible de tous les logements par l'extérieur. Car du fait de la pente du terrain, tous les niveaux ont un logement accessible de plain-pied, et l'évacuation par l'extérieur est possible.

Les terrasses des logements en pignon

Plusieurs studios placés en pignon bénéficient de terrasses grâce à la composition en redents de l'extrémité aval de l'immeuble ;

les terrasses sont profondes et larges, exposées au nord-ouest ;

le sol des terrasses est constitué de la toiture terrasse du niveau inférieur ;

les garde-corps sont de même facture que ceux employés pour les autres terrasses de l'immeuble. Les poteaux, soutiens des garde-corps ne s'appuient pas sur le sol ; mais les efforts sont repris par des consoles fixées aux murs de refend.

F. Couverture / toiture

La couverture est un porte-neige en bois, posé sur une ossature en bois, reposant elle-même sur une dalle béton.

G. Façades et baies

Façade sud-ouest et nord-est

Le décalage des niveaux des logements est opposé à celui de la pente ;

chaque studio est prolongé par une terrasse ;

la structure en bois des garde-corps constitue une « seconde façade » ;

chaque travée est entièrement vitrée, avec un vitrage fixe et une porte à un vantail vitré.

Des rideaux intérieurs de couleur multiples mais unies, tendus sur toute la hauteur, forment protection.

Pignon aval

Le pignon présente cinq redents répartis sur toute la hauteur de l'immeuble ;

le revêtement est un bardage en bois ;

quelques baies éclairent les logements placés en pignon ;

au centre de la façade, l'éclairage des coursives, lorsque celles-ci viennent jusqu'au pignon, est assuré par trois baies à vitrage fixe juxtaposées.

H. Entrées et parties communes

Rampe supérieure extérieure

La rampe longe la façade sud-ouest ; elle est protégée par les terrasses des logements duplex qui forment auvent et ouverte sur la terrasse supérieure.

elle est séparée (pour des raisons de sécurité) de la terrasse par un garde-corps de même facture que les garde-corps des terrasses des logements ; pour les travées A à 11, le garde-corps est fixé aux poteaux en béton qui soutiennent la façade des duplex. Les pieds des poteaux sont protégés par des caissons en bois. Pour les travées 12 à 18 où la rampe est moins large, le garde corps est fixé au sol de la terrasse.

Rampe supérieure intérieure

Elle est superposée aux rampes des niveaux inférieurs et dessert les duplex ; elle est séparée de la terrasse par une paroi composée de baies hautes et étroites, vitrées et fixes (pour des raisons de sécurité).

Rampe inférieure

C'est l'accès à l'immeuble (et au centre de la station) depuis le parking bas.

C'est un long couloir qui permet d'accéder aux ascenseurs placés dans la travée 17 (celle qui comporte le plus de niveaux) ; les ascenseurs desservent directement le niveau 10, niveau de la terrasse supérieure.

Des néons placés derrière deux planches en équerre disposées sur toute la longueur du couloir dispensent un éclairage indirect au plafond ; dallage au sol.

Hall de l'ascenseur au niveau 11

Een continuité de la rampe supérieure intérieure ; vitrage maximum de la travée ; baies hautes et étroites ; vitrage fixe.

I. Intérieur des logements

I.1 - Principe général

Charlotte Perriand reprend les principes de composition développés pour les studios des Lauzières : les travées étroites sont imposées par le programme massif, et l'oblige à travailler sur la compacité de tous les éléments du logement ; elle reprend le système de préfabrication des blocs sanitaires (salles de bain, cuisines, gaine technique) qui a satisfait les impératifs de délais et de coût pour la mise en œuvre de l'immeuble les Lauzières. Les finitions sont aussi soignées que dans la résidence « les Lauzières ».

I.2 - Distribution

En entrant, on trouve successivement :

depuis l'entrée :

- Dans l'espace d'entrée, deux lits superposés adossés au mur de refend, et des rangements sur le mur opposé ;
- Les parties humides (salle de bains et cuisine) sont regroupées en un seul monobloc préfabriqué :
 - la cuisine est adossée à la salle de bain ;
 - la cuisine comprend un évier et des plaques électriques, avec dessous une machine à laver la vaisselle et un réfrigérateur, et au-dessus des rangements ;
 - la salle de bains comprend une baignoire, un lavabo et une cuvette de wc.
- de l'autre côté du passage, adossé au mur de refend, une série de placards.

Au-dessus du passage, au niveau du bloc des pièces humides, les « supports à bagage », étagère en bois.

- Après le plan de cuisine, le « comptoir-bar » en bois et inox, avec des placards respirants en partie inférieure et un rayon de rangement en hauteur en bois et tôle émaillée.

- Le coin séjour : une banquette-lit disposée en long contre le mur de refend, une deuxième banquette-lit disposée en équerre le long de la baie, autour du coin repas
la terrasse de plain-pied par rapport au niveau du logement.

I.3 - Mobilier

Pas de mobilier d'origine dans l'appartement visité, sauf le mobilier fixe (placards, bar, dossiers de banquettes, porte manteaux).

J.-F. LYON-CAEN/C. SALOMON-PELEN

Références documentaires

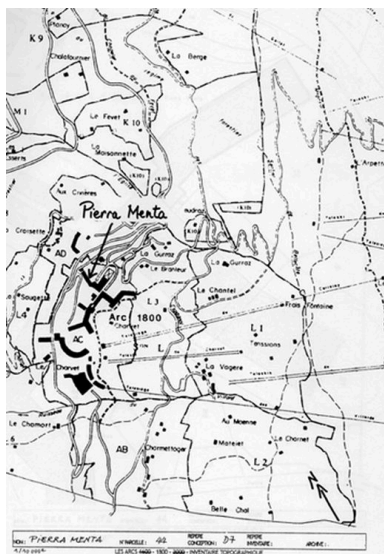
Documents d'archive

- **AM Bourg-Saint-Maurice. Dossier de permis de construire**
AM Bourg-Saint-Maurice. Dossier de permis de construire

Bibliographie

- **PERRIAND, Charlotte. Une vie de création. Odile JAMob, 1998**
PERRIAND, Charlotte. **Une vie de création.** Odile JAMob, 1998
p. 353

Illustrations



Plan de situation d'après le plan cadastral, 1992, tableau d'assemblage
Dess. Jean-François Lyon-Caen, Dess. C. Salomon-Pelen
IVR82_20057301260NUD

Façade nord-est dite la Muraille, depuis le nord
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301218NUCA

Vue d'ensemble depuis le sud
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117301663NUCA

Pignon nord, à l'aval
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301231NUCA

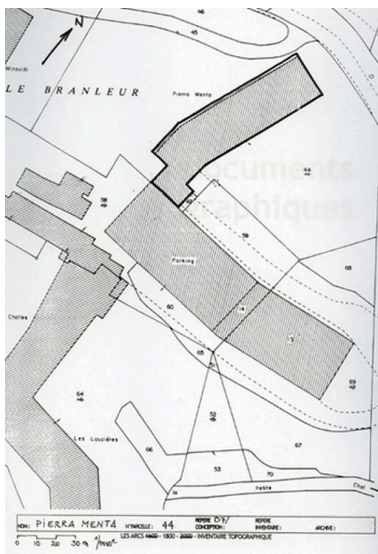
Vue générale de la terrasse supérieure
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117301842NUCA

La terrasse des logements des niveaux supérieurs
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301234NUCA

La rampe supérieure extérieure bordant la terrasse supérieure
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301236NUCA

Le hall du niveau supérieur
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301239NUCA

Logement : l'entrée dite galerie d'accès



Plan masse d'après le plan cadastral, 1992, section AC
Dess. Jean-François Lyon-Caen, Dess. C. Salomon-Pelen
IVR82_20057301259NUD

Façade sud-ouest depuis le sud
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301229NUCA

Vue d'ensemble depuis le sud
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301253NUCA

La terrasse supérieure
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117301666NUCA

La terrasse supérieure
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301232NUCA

Les terrasses des logements des niveaux encastrés
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301235NUCA

La rampe supérieure extérieure bordant la terrasse supérieure
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301237NUCA

La rampe inférieure
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301240NUCA

Logement : le séjour
Phot. C. Salomon

Plan d'un studio
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301255NUCA

Façade sud-ouest, depuis le nord
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301230NUCA

Façade sud-ouest
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117301665NUCA

Une entrée
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301254NUCA

La terrasse supérieure depuis le sud
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301233NUCA

Circulation intérieure bordant la terrasse supérieure
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117301965NUCA

La rampe supérieure extérieure bordant la terrasse supérieure
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301238NUCA

La rampe des niveaux courants
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301241NUCA

Logement : la terrasse
Phot. C. Salomon

Phot. C. Salomon
IVR82_20057301242NUCA

IVR82_20057301243NUCA

IVR82_20057301248NUCA

Logement : le séjour et la cuisine
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301244NUCA

Logement : la cuisine, le
comptoir-bar et le plan de cuisson
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301245NUCA

Logement : la cuisine, le
comptoir-bar en bois et inox,
avec placards respirants
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301246NUCA

Logement : les lits
dans l'espace d'entrée
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301247NUCA

Logement : la salle de bain
monobloc préfabriquée
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301250NUCA

Logement : la salle de bain
monobloc préfabriquée
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301251NUCA

Logement : la salle de bain, entrée
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301252NUCA

Logement : la gaine technique
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301249NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Présentation de l'étude du patrimoine architectural de la station des Arcs (IA73000157) Bourg-Saint-Maurice
Immeubles (IA73000151) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice

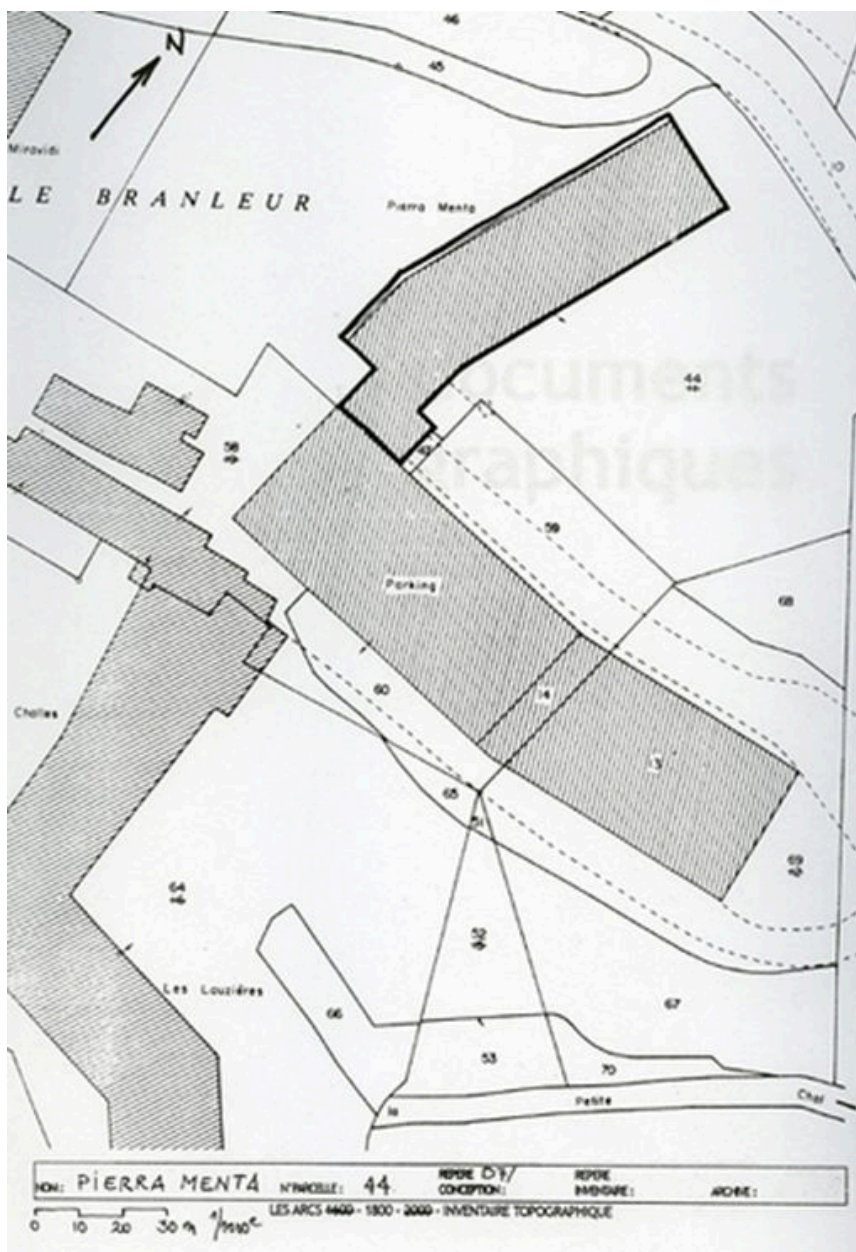
Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Station de sports d'hiver Arc 1800 : Charvet - Villards - Charmettoyer (IA73000154) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice, Arc 1800

Auteur(s) du dossier : Jean-François Lyon-Caen, Catherine Salomon-Pelen

Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ecole d'architecture de Grenoble



Plan masse d'après le plan cadastral, 1992, section AC

IVR82_20057301259NUD

Auteur de l'illustration : Jean-François Lyon-Caen, Auteur de l'illustration : C. Salomon-Pelen

Date de prise de vue : 2002

Technique de relevé : reprise de fond ;

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Plan d'un studio

IVR82_20057301255NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Façade nord-est dite la Muraille, depuis le nord

IVR82_20057301218NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Façade sud-ouest depuis le sud

IVR82_20057301229NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Façade sud-ouest, depuis le nord

IVR82_20057301230NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Vue d'ensemble depuis le sud

IVR82_20117301663NUCA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Vue d'ensemble depuis le sud

IVR82_20057301253NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Façade sud-ouest

IVR82_20117301665NUCA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Pignon nord, à l'aval

IVR82_20057301231NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

La terrasse supérieure

IVR82_20117301666NUCA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Une entrée

IVR82_20057301254NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Vue générale de la terrasse supérieure

IVR82_20117301842NUCA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

La terrasse supérieure

IVR82_20057301232NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

La terrasse supérieure depuis le sud

IVR82_20057301233NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

La terrasse des logements des niveaux supérieurs

IVR82_20057301234NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Les terrasses des logements des niveaux encastrés

IVR82_20057301235NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Circulation intérieure bordant la terrasse supérieure

IVR82_20117301965NUCA

Auteur de l'illustration : Eric Dessert

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

La rampe supérieure extérieure bordant la terrasse supérieure

IVR82_20057301236NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

La rampe supérieure extérieure bordant la terrasse supérieure

IVR82_20057301237NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

La rampe supérieure extérieure bordant la terrasse supérieure

IVR82_20057301238NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Le hall du niveau supérieur

IVR82_20057301239NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

La rampe inférieure

IVR82_20057301240NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

La rampe des niveaux courants

IVR82_20057301241NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Logement : l'entrée dite galerie d'accès

IVR82_20057301242NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Logement : le séjour

IVR82_20057301243NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Logement : la terrasse

IVR82_20057301248NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Logement : le séjour et la cuisine

IVR82_20057301244NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Logement : la cuisine, le comptoir-bar et le plan de cuisson

IVR82_20057301245NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Logement : la cuisine, le comptoir-bar en bois et inox, avec placards respirants

IVR82_20057301246NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Logement : les lits dans l'espace d'entrée

IVR82_20057301247NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Logement : la salle de bain monobloc préfabriquée

IVR82_20057301250NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Logement : la salle de bain monobloc préfabriquée

IVR82_20057301251NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Logement : la salle de bain, entrée

IVR82_20057301252NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Logement : la gaine technique

IVR82_20057301249NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation